COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 9 février 2021
Greffe 2x_0135 + 0194_Communications éditées +
Surveillance établissements publics_mjr

Audit de performance et de légalité de la surveillance des établissements d'hébergement et de restauration par la commune de Château-d'Oex, réalisé par la Cour des comptes du canton de Vaud

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Cour des comptes du canton de Vaud est une Autorité constitutionnelle indépendante. Celle-ci a pour mission de contrôler l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la performance en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et subsidiairement du respect des principes de légalité et de régularité.

Pourquoi un audit de surveillance des hôtels et restaurants à Château-d'Oex ?

Le canton de Vaud comptait, en 2018, 4'627 établissements d'hébergement et de restauration au bénéfice d'une licence, anciennement appelée patente. La limitation des nuisances sonores, le respect des heures de fermeture, la prohibition de fumer dans les lieux publics, la police du feu et l'interdiction de consommation d'alcool par les jeunes font partie des nombreuses obligations que les tenanciers sont tenus de respecter constamment pour exploiter leur établissement conformément à la loi et conserver leur licence.

Bien que la surveillance des établissements contribue à la sauvegarde de la santé, de l'ordre et de la tranquillité publique, elle vise également à améliorer la qualité des prestations offertes par les tenanciers, notamment en obligeant ces derniers à suivre des formations. Depuis 2015, conformément au souhait exprimé par le Grand Conseil lors de la révision de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB), la surveillance des établissements permet également de s'assurer que ces derniers promeuvent, en tout temps, les produits du terroir vaudois.

Ne souhaitant pas une cantonalisation des tâches telle qu'elle a été entreprise par d'autres cantons, le Grand Conseil a confié aux communes la responsabilité de la surveillance des établissements, ce qui rend le système vaudois relativement complexe.

La Cour des comptes a décidé d'évaluer la performance de cette surveillance, par l'examen des processus et méthodes de travail d'une sélection de quatre communes : Château-d'Oex, Lausanne, Payerne, et Villeneuve et de deux associations intercommunales : Association Sécurité Riviera et Police Ouest Lausannois. Ces instances communales ont été choisies en fonction de différents critères tels que le nombre d'établissements actifs sur leurs territoires et leur représentativité géographique. Les analyses concernent principalement la période 2016-2018. Cette évaluation porte également sur la collaboration de ces instances avec la Police cantonale du commerce.

Parmi ses principaux constats ressortant des audits de Château-d'Oex, Payerne et Villeneuve, la Cour des comptes relève que le pilotage des activités de surveillance au niveau communal est souvent incomplet, ceci en raison d'une absence de planification et d'un manque de documentation des contrôles réalisés.

La surveillance des établissements soumis à la LADB par la commune de Château-d'Oex n'atteint que partiellement ses objectifs. Dans son rapport d'audit, la Cour des comptes a émis une série de recommandations acceptées par la municipalité :

- Réviser les règlements et directives de la commune afin d'assurer leur conformité aux normes cantonales.
- Attribuer contractuellement la responsabilité de la surveillance des établissements soumis à la LADB à une personne précise de l'administration communale.
- Piloter formellement la surveillance de la branche de l'hébergement et de la restauration.
- Fixer des principes directeurs permettant de déterminer le degré de gravité de chaque type d'infractions.
- S'assurer que la politique de financement des activités de surveillance soit conforme aux normes.
- Renforcer la gestion des conflits d'intérêts au quotidien.

Consciente d'exercer la surveillance des établissements, la municipalité s'efforcera d'intégrer les recommandations de la Cour des comptes au fonctionnement du service de la sécurité publique et à la révision du Règlement communal de police et du Règlement du personnel.

Cependant, la commune de Château-d'Oex est avant tout une destination de montagne où le tourisme est l'un des facteurs non négligeables au secteur économique de l'hôtellerie et de la restauration. Tant que le risque d'infraction sur son territoire communal sera faible, la municipalité privilégiera la prévention, le bon sens à la sanction.

Le rapport complet et sa synthèse sont librement accessibles sur le site de la Cour des comptes du canton de Vaud.

La municipalité.

Cour des comptes du canton de Vaud • Vidéoclip, synthèses des huit entités auditées
Lien https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/cour-des-comptes/actualites/news/14035/

Cour des comptes du canton de Vaud • Rapport N° 60 : Surveillance des établissements d'hébergement et de restauration (LADB) - Commune de Château-d'Oex
https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/cour-des-comptes/rapports-daudit/news/13936i-rapport-n-60-surveillance-des-etablissements-dhebergement-et-de-restauration-ladb-commune-de-chateau-doex/